

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2022

L'an 2022 et le 29 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire
Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, GODET Roger, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUGAST Mireille à M. CROUILLERE Stéphane, M. CRAVEIA Jacques à M. FOUCHARD Mikaël

Absent(s) : MM : FORGET Nicolas, RAVAND Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme DASSE Claudine

Présent hors conseil : Mr LEBRUN Alain

Délibération N° 2022- 47(11 pour)

Objet de la délibération : Création d'un terrain multisport, City stade

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisport au terrain de loisirs. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir les activités proposées aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le Maire propose de délibérer sur le plan de financement prévisionnel estimé maximum à 200 000 € HT avec une subvention de 80 % environ.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

approuve le projet du city stade

sollicite le Maire pour les demandes de subventions

autorise le Maire à contracter l'emprunt pour ce projet et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Délibération N° 2022- 48(11 pour)

Objet de la délibération : Décisions Modificatives N° 3 budget général

Mr le maire expose au conseil municipal la nécessité de faire les modifications budgétaires suivantes pour l'indemnités des Elus pour la fin de l'année

Section fonctionnement

Chapitre 11 Charges à caractère générale

Cpte 615228 Entretien et réparations - 5 500 €

Chapitre 65 Autres charge de gestion courante

Cpte 6531 indemnités + 5 500 €

Délibération N° 2022- 49(11 pour)

Objet de la délibération : Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée

- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

► **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- > Cédés à titre gratuit à l'occasion du marché de Noël
- > Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- > Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

► **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire)

Affaires diverses :

- Invitation → mardi 13 décembre à la bibliothèque, conteur de 13h40 à 16h
- Permanence des élus pour la distribution des sacs poubelles les :
 - Vendredi 6 janvier : 16h à 19h
 - Samedi 7 janvier : 8h à 12 h
 - Vendredi 13 janvier : 16h à 19h
 - Samedi 14 janvier : 8h à 12h

Le Maire clôt la séance à 20 h 10